



République Française

Accusé de réception en préfecture

095-219506045-20251202-47-2025-DE

Date de télétransmission : 02/12/2025

Date de réception préfecture : 02/12/2025

Département du Val d'Oise

COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°47-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre (24/11/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.

En Exercice	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
(27)	François VARLET	Nélia LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
-	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
Etaient	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
Présents :	Sylvie DUPOUY	Amadeou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
(22)	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djiey Di KAMARA	

Absents Mme DUPOUY à Mme PEUCHET, Mme RACAULT à M. GUEDON ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI ; M. SENE à M. représentés : LAFRIZI et M. CARLIER à M. LIEGAUX

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Tarification de la sortie de Noël 2025 pour le personnel communal

Exposé :

La commune de Survilliers organise le samedi 06 décembre 2025 une sortie à Paris, pour le personnel communal en activité ainsi que leurs enfants, afin d'assister un spectacle « MADAGASCAR : une aventure musicale ».

Cette sortie, avec le trajet en bus depuis Survilliers, en offerte pour le personnel communal en activité ainsi qu'à leurs enfants jusqu'à 16 ans.

Une participation financière de 49 € TTC est demandée pour les conjoints, les enfants au-dessus de 16 ans ou toute personne souhaitant accompagner un proche faisant partie du personnel communal.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le personnel communal en activité ainsi que leurs enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sont invités à titre gracieux à participer à la sortie de Noël 2025 ;

CONSIDERANT que les conjoints, les enfants de plus de 16 ans, amis ou autres membres de la famille du personnel communal peuvent participer à la sortie de Noël 2025 à titre onéreux, sous réserve des places disponibles ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

Article 1^{er} : APPROUVE la participation des personnes payantes à la sortie de Noël 2025 ;

Article 2 : APPROUVE la tarification de 49 € TTC pour les enfants, les parents de plus de 16 ans, amis ou autres membres de la famille du personnel communal.

Accusé de réception en préfecture

095219506045-20251202-47-2025-DE

Date de télétransmission : 02/12/2025

Date de réception préfecture : 02/12/2025

A. ROLDAO MARTINS

